



Inscription au plan de contrôle de la Paratuberculose

Ne pas renvoyer si vous êtes déjà inscrit au plan de contrôle

ARSIA asbl

Service « Administration de la santé »

Allée des Artisans 2 - 5590 Ciney
E-mail: admin.sante@arsia.be

Nom:

Prénom:

Rue:

CP:

Commune:

N° de troupeau:

N° Unité de Prod. (UP):

Nombre de vaches laitières:

E-mail:

Vétérinaire d'exploitation:

Signature

Des questions ?

Campagne
2025/26

Sur les **prélèvements**
d'échantillons,
les analyses sur le lait

**Plan de contrôle de la
Paratuberculose
& analyses sur le lait**

awé
association wallonne
de l'élevage

Rue de la clé, 41
4650 Herve
Tél: 087/69 35 20
Fax: 087/67 52 12

CdL
comité du lait

Route de Herve, 104
4651 Battice
Tél: 087/69 26 30
Fax: 087/69 26 40

sur le **plan de contrôle**
et l'interprétation
des résultats

Service Administration de la santé
Allée des Artisans 2
5590 Ciney
Tél: 083 23 05 15 (option 4)

Tout ce
que vous
devez
savoir!

Arsia
asbl



Programme financé par le Fonds sanitaire

Grâce à une collaboration entre
AWE / ARSIA / Comité du lait,
vous pouvez utiliser l'échantillon du contrôle laitier
en vue du dépistage de la paratuberculose



Comment ?

Pour vous inscrire, utilisez le talon d'inscription de l'ARSIA.

L'ARSIA vous enverra un contrat personnalisé à retourner, daté et signé.

Le modèle de contrat est également disponible auprès de votre laiterie, du service Bovin Lait de l'AWE, ou en ligne sur les sites suivants :

- www.arsia.be
- www.awenet.be
- www.comitedulait.be

**La période d'inscription s'étend
du 01/11/25 au 30/04/26.**

Une fois inscrit, l'ARSIA transmettra vos informations au Comité du Lait, qui effectuera les analyses dès réception des échantillons issus du contrôle laitier.

Echantillons concernés

1. Tous les animaux en lactation sont prélevés par le contrôleur laitier (ou par le producteur en cas de système B4 ou robot).
2. Le Comité du Lait effectue un premier bilan principal. Pour obtenir des résultats sur l'ensemble des animaux, le CDL analyse les vaches manquantes lors des deux contrôles laitiers suivants (+1 mois et +2 mois). Vous n'avez rien à faire, le CDL prend tout en charge !
3. Le Comité du Lait transmet les résultats à vous-même, à votre vétérinaire et à l'ARSIA pour interprétation.
4. Le dossier d'analyse est clôturé au maximum dans un délai de 10 semaines.
5. L'ARSIA poursuit le traitement de votre dossier et vous informe des actions à entreprendre dans le cadre du plan de contrôle.

Quel est le coût ?

Vous recevez UNE seule facture de l'ARSIA d'un montant de :

5,12 € HTVA (membres cotisants **arsia+**)
- 0,38 € HTVA (aide du Fonds sanitaire¹),

soit un coût de
4,74 € HTVA par animal testé.

(¹) Voir conditions d'octroi des aides dans le contrat envoyé par l'ARSIA

Quels sont les avantages de la solution « lait » ?

- Pas de coût supplémentaire pour le prélèvement
- Pas besoin de gérer la liste des vaches manquantes, le CDL effectue les reprises sans coût supplémentaire
- Un gain de temps global pour l'éleveur